

Que veut dire « BO-13 » ?

LSV n°3 du 15/06/2018



Dans les années 2000, la DO a calculé le nombre d'IESSA nécessaire dans un service :
c'est le **BO de référence (BO_{réf})** .

Il prend en compte la quantité d'équipements à maintenir, l'éloignement des installations, le nombre d'IESSA en cycle ou l'effort de formation et de documentation, l'armement d'une Sub DO/QS, l'existence d'une Sub installation ainsi que l'encadrement du service.

Elle a ensuite déterminé un **BO régulé (BO_{rég})** qui rapproche le BO_{réf} du nombre d'IESSA disponibles et répartit les manques sur l'ensemble des services en fonction de ses priorités.

En 2018, BO_{rég} = BO_{réf} – 13%,

sauf pour le CESNAC, Nantes, Cayenne (BO_{rég} = BO_{réf}) et les sites outre-mer (BO_{rég} = BO_{réf} - 5%).
Nous regrettons que les effectifs réels des services soient inférieurs au BO_{rég}, notamment dans les centres du nord de la France.

Notons aussi que depuis sa création, le BO_{réf} n'a jamais été remis à jour, alors qu'il varie nécessairement en fonction de l'arrêt de la maintenance de certaines installations ou l'affectation d'IESSA à des projets nationaux.

Notre action

La CFDT se bat avec les autres syndicats de la DGAC, contre la baisse des effectifs. Elle négocie et signe ensuite un protocole qui stabilise les effectifs de la DGAC jusqu'en 2019. Elle vérifie depuis que cet objectif inscrit dans le protocole est bien respecté.

Par ailleurs, les capacités de recrutement et de formation de l'ENAC limitent aussi l'augmentation des effectifs IESSA. La CFDT milite donc pour donner les moyens à l'ENAC d'augmenter la taille des promotions et dans le même temps, pour améliorer la performance du recrutement.

Enfin, pour la CFDT, il est nécessaire d'augmenter les effectifs pour atteindre ce BO de référence et permettre de nous moderniser tout en maintenant le système actuel.

REJOIGNEZ-NOUS !